



Utilisation du local Deux Roues

publié le 28/11/2023

Descriptif :

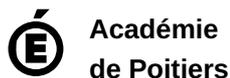
Demande d'autorisation pour l'utilisation du local Deux Roues

Utilisation du Local Deux roues

En raison des différentes incivilités constatées récemment dans le local à vélo, son utilisation sera soumise à autorisation.

Les familles qui veulent que leur enfant bénéficie de ce service devront en faire la demande avec le coupon en pièce jointe.

Toute incivilité ou dégradation sera sanctionnée et l'accès au local à vélo sera interdit temporairement ou définitivement suivant le degré des incivilités.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.